

## Un point sur les installations de téléphonie mobile

Devant les interrogations de certains de nos administrés, il apparait nécessaire de faire un point de situation concernant les installations de téléphonie mobile de notre commune.

La commune est concernée par deux sites émetteurs :

Le plus ancien est le château d'eau qui supporte les émetteurs 4G de BOUYGUES et de SFR (LTE 800Mhz). La mairie est « propriétaire non occupant » de ce bâtiment. C'est l'Agglo de Brive qui en a la gestion (dans le cadre de son pouvoir de la gestion de l'eau... !).

Le plus récent est le pylône de plus de 39 m de haut au niveau du stade qui ne supporte aujourd'hui que la 4G de FREE (LTE 700 Mhz). La commune est propriétaire du terrain qui a été loué à TDF après une délibération votée à l'unanimité par le Conseil Municipal précédent.

La loi Abeille de 2015 réglementait alors ce que l'on a appelé alors la « sobriété de l'exposition du public » aux ondes électromagnétiques. Elle imposait aux opérateurs d'installations soumises à accord de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) d'informer par écrit les maires « dès la phase de recherche », et de leur transmettre un dossier « deux mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ».

MAIS depuis « La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), en date du 23 novembre 2018, qui s'inscrit dans la continuité du plan d'accélération de la couverture mobile des territoires en facilitant notamment les travaux ayant pour objectif l'installation de la 4G sur un équipement existant : par mesure dérogatoire et jusqu'au 31 décembre 2022, **les travaux ne nécessitent désormais plus qu'une simple information préalable du maire**, dès lors que le support ne fait pas l'objet d'une extension ou d'une rehausse substantielle ... »

Le seul droit (ou pouvoir) du Maire, ou même d'un particulier, est aujourd'hui de louer (ou vendre) un emplacement sur un point haut à un Towerco qui sera propriétaire des infrastructures.

Il n'y a actuellement aucun projet de la Mairie pour la création d'un nouveau site sur la commune.

Par contre à l'occasion de la révision du bail avec TDF nous sommes en négociations pour obtenir d'une part une augmentation du loyer et d'autre part un engagement à l'arrivée d'Orange sur le pylône. Des études techniques ont déjà été réalisées. La couverture d'Orange en téléphonie mobile (4G) est en effet très faible sur notre commune alors qu'Orange est le prestataire de téléphonie le plus utilisé à JN.

Certains pourraient s'inquiéter de l'arrivée d'un nouvel émetteur sur ce pylône...

Les champs électromagnétiques générés par les émetteurs de téléphonie mobile, lorsqu'ils respectent les normes de sécurité, sont parfois perçus comme une « pollution électromagnétique » dangereuse pour la santé. Aucune des études scientifiques de ces dernières années ne permettent de confirmer cette dangerosité. En 2018, l'OMS déclare qu'un « grand nombre d'études ont été menées depuis deux décennies afin de savoir si la téléphonie mobile crée un risque potentiel pour la santé : à ce jour, aucun effet nuisible sur la santé causé par l'usage d'un téléphone mobile n'a été démontré ». Il n'en demeure pas moins un principe légitime de précaution et toutes les installations émettrices sont étroitement contrôlées par l'ANFR. (L'énergie transportée par les ondes électromagnétiques dues à votre téléphone cellulaire qui est absorbée par votre corps est bien supérieure à celle qui est mise en jeu dans tous les autres types de réseaux sans fil...)

[www.cartoradio.fr/](http://www.cartoradio.fr/) permet de connaître l'emplacement sur tout le territoire national des stations radioélectriques de plus de 5 watts et d'accéder aux résultats des mesures d'exposition aux ondes radioélectriques synthétisés par une fiche de mesures. Les fréquences 4G dans la bande 700 MHz et 800 MHz sont très proches des fréquences de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Cette cohabitation peut dans certains cas perturber la réception de la télévision notamment chez les téléspectateurs dont l'antenne râteau est orientée à la fois vers un émetteur TNT et vers une antenne 4G. Cette situation est très peu probable à Jugeals-Nazareth compte tenu de la situation du pylône et des différents émetteurs de télévision. Mais si vous constatez une perturbation qui vous paraît consécutive à l'allumage d'une antenne 4G, l'intervention technique que vous pouvez demander auprès de l'ANFR (via la Mairie) sera prise en charge par l'opérateur de téléphonie mobile. Vous n'aurez donc rien à payer. Soit la perturbation est due à l'opérateur et celui-ci sera mis en demeure de la corriger. Soit la perturbation provient d'un défaut de votre installation, vous devez prendre à votre charge les frais de remise en conformité de votre installation de réception télévisuelle.

**Par contre si vous contactez directement votre antenniste, il va de soi que son intervention restera à votre charge quoi qu'il en soit.**

[www.jugeals-nazareth.com](http://www.jugeals-nazareth.com)

Richard LANDRAUD  
1er adjoint



## Matinée citoyenne : toujours présents, en prenant en compte la situation sanitaire actuelle très fragile !



Bien évidemment, soucieux de respecter les obligations légales, nous demandant de ne pas se rassembler supérieur à plus 10 personnes et de respecter les gestes barrières, nous avons appliqué au mieux celles-ci et répondu présents comme chaque année.

Merci à tous pour votre participation : encore une fois vous êtes, comme le montre la photo ci-dessus, les responsables de cette réussite.

Le manque de civisme, de savoir-vivre et l'absence de respect de l'environnement sont malheureusement aujourd'hui des valeurs communes de notre société. Nos routes départementales (la D73, la D8) et la Voie romaine sont maintenant nettoyées. Malheureusement (ou comme d'habitude), le soir même, une poche Mac Do a été jetée sur le bas-côté de la route du Pont de Coudert. Merci à vous « nettoyeurs, ramasseurs » qui vous vous êtes déployés et, qui avez minutieusement ramassé tous ces objets qui n'ont rien à faire sur nos routes (papiers, emballages, stylos, mégots, diverses ferrailles dont un pot d'échappement, enjoliveurs, plastiques, journaux, papiers et un de nos meilleurs partenaires : Mac Donald à emporter...). De plus cette année un nouveau déchet s'est montré particulièrement présent : le masque, notre masque qui, une fois la durée de port prescrite est jeté par la fenêtre et ne mettra qu'une vingtaine d'années voire plus pour disparaître.... Il est obligatoire de le jeter dans la poubelle. Ainsi nous avons montré que notre commune est un environnement naturel, accueillant qui a besoin de nous pour le rester. Effectivement, nos enfants qui ont ramassé les déchets au niveau du stade, du city stade et du terrain de pétanque ont évacué un nombre incalculables de mégots de cigarettes...

Nos cantonniers viennent de mettre en place un grand cendrier afin que cette situation ne se renouvelle pas. Merci de l'utiliser, ainsi vous participez au quotidien au respect de notre nature et de notre espace public. Le nombre de déchets a connu une baisse due simplement au confinement puis aux vacanciers moins nombreux. Notre travail annuel doit continuer car c'est ainsi que nous participons et participerons au sein de notre commune au respect de l'environnement. **Merci à tous : participants et futurs participants... à très vite pour préserver la beauté de notre commune !**

Aline CERET & Emmanuel MAZAUDOUX



## Bien Vivre à Jugeals-Nazareth

### Voyages dans le temps pour les Journées du Patrimoine

Pour l'édition 2020 des Journées du patrimoine, l'association Bien Vivre à Jugeals-Nazareth a proposé, à travers deux rendez-vous, de plonger dans la très riche histoire de Jugeals et de Nazareth, de l'époque gallo-romaine à la seconde guerre mondiale. Samedi 19 septembre a été consacré à une visite commentée du bourg afin de découvrir son patrimoine architectural en parcourant la voie romaine et le chemin de ronde. Dimanche, une marche est partie de la Vapaudie en direction du camp de maquis des Suspins.



Bernard Delaunay, président de l'ANACR Corrèze, a fait découvrir cet endroit isolé en relatant la vie clandestine et très spartiate des maquisards de la première heure, leur rôle dans les différentes opérations menées (sabotages de voies ferrées autour de Brive et plastiquage du dépôt SNCF de Brive) ainsi que l'aide apportée par la population locale.

Ce fut également un moment privilégié pour rappeler les valeurs portées par la résistance. Ces deux manifestations ont chacune rassemblé près de cinquante personnes et se sont déroulées dans le bon respect des mesures sanitaires qui avaient été prises en compte dans l'élaboration du programme. Un grand merci à tous les participants ! Le succès de ces journées montre que le patrimoine et l'histoire de notre territoire rassemblent plus qu'ils ne divisent : c'est en tout cas dans cet état dans cet état d'esprit que Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth participe à cet événement annuel. L'association tient à remercier plus particulièrement M. Delaunay ainsi que la famille Dupuy pour leur précieuse aide !



[bienvivre.jugealsnazareth@gmail.com](mailto:bienvivre.jugealsnazareth@gmail.com)